

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, au 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 17 décembre 2025 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Gilbert Therrien, membre
Mme Francine Létourneau, préfète suppléante
M. Stéphane Roy, membre

M. Frédéric Houle, greffier-trésorier et directeur général, Mme Karine Labelle, adjointe exécutive et Mme Amélie Champagne, adjointe administrative des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 31.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17347-12-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de décembre 2025 et janvier 2026.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17348-12-25

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES
DU 6 NOVEMBRE 2025 ET DU 13 NOVEMBRE 2025**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires du 6 novembre 2025 et du 13 novembre 2025, tels que rédigés.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17349-12-25

REGISTRES DES CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS – NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:

- Le registre des chèques général, totalisant 3 298 386.95 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2025;
- Le registre des prélèvements de l'administration générale, totalisant 119 051.01 \$ et portant sur la période du 28 octobre au 30 novembre 2025;
- Le registre des chèques des salaires, totalisant 200 614.20 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2025;
- Le registre des chèques de la Cour municipale, totalisant 47 744.53 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2025;
- Le registre des chèques TPI, totalisant 20 458.65 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2025;
- Le registre des chèques Fiducie, totalisant 1 572.38 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2025;
- Le registre des chèques du fonds de gestion des baux de villégiature, totalisant 1 387.92 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17350-12-25

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 32 923.19 \$, incluant les intérêts, au 30 novembre 2025.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Daniel Bourdon, fait un rapport sur ses activités et les rencontres tenues au cours des dernières semaines.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17351-12-25

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par Mme Francine Létourneau et

résolu à l’unanimité d’adopter le rapport sur l’application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 1^{er} novembre 2025 au 30 novembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17352-12-25

STATISTIQUES QUANT AUX SAUVETAGES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU l’*Entente intermunicipale relative aux services d’urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC d’Antoine-Labelle*;

ATTENDU l’article 13 de l’Entente quant au rôle du coordonnateur régional de déposer annuellement un bilan des interventions réalisées;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Gilbert Therrien et résolu à l’unanimité d’accepter, pour dépôt, le bilan 2024 des sauvetages d’urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC d’Antoine-Labelle, le tout, tel que requis à l’article 13 de l’*Entente intermunicipale relative aux services d’urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC d’Antoine-Labelle*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17353-12-25

ANALYSE DES INCIDENTS QUANT À LA RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES D'UN INCENDIE (RCCI) POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU l’article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) qui stipule que les MRC, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, doivent établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

ATTENDU le *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* révisé de la MRC d’Antoine-Labelle, entré en vigueur en avril 2022, incluant son plan de mise en œuvre;

ATTENDU le *Programme régional d’analyse des incidents* adopté par résolution MRC-CC-14138-06-21 répondant à l’action n°1 du plan de mise en œuvre du *Schéma de couverture de risques* ;

ATTENDU la recommandation du comité en recherche des circonstances et causes en incendies du 23 octobre 2025;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l’unanimité d’accepter, pour dépôt, le bilan 2024 d’analyse des incidents quant à la recherche de causes et de circonstances des incendies (RCCI) sur le territoire de la MRC d’Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU SERVICE

Mme Chantal Desjardins, directrice du service de l'évaluation foncière, est présente et informe les membres des derniers travaux du service quant à la tenue à jour, le plan de travail 2026, les rôles triennaux 2027-2028-2029, ainsi que les priorités pour le début de l'année 2026.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- Rencontre V. Dufour – députée Milles-Iles | 14 novembre 2025;
- Comité directeur CPERL – OGAT milieux de vie et habitation | 17 novembre 2025;
- Comité de gestion | 17 novembre 2025 et 15 décembre 2025;
- Sous comité MRC délégataires MRNF/FQM/UMQ – volet foncier | 18 novembre 2025;
- CA AARQ | 19 novembre 2025;
- CAR – AMGT | 20 novembre 2025;
- Sous comité MRC délégataires MRNF/FQM/UMQ – volet minier | 24 novembre 2025;
- CA corpo PTDN | 28 novembre 2025 et 17 décembre 2025;
- Comité eau - TGIRT | 1^{er} décembre 2025;
- Comité chemins - TGIRT | 2 décembre 2025;
- Comité vigilance RIDL | 3 décembre 2025;
- Rencontre équipe SAT | 4 décembre 2025;
- Rencontre PRMD/VHR – chemin du relais | 5 décembre 2025;
- TGIRT Nord et Sud | 10 décembre 2025;
- Rencontre des organismes | 11 décembre 2025;
- UPA/RIDL – plastiques agricoles | 16 décembre 2025.

Ressources humaines

- Coordonnateur – TNO;
- Remplacement technicien forestier.

Aménagement du territoire

Schéma en révision – OGAT

- Travail d'arrimage des planifications;
- Prise en charge du dossier et formation par l'aménagiste;
- Plan de travail en cours;
- Rapport de suivi au MAMH;
- Suivi mandat ODO-UQO | Mise à jour du portrait territorial.

PDZA

- Projet École-O-Champ;
- Plastiques agricoles;

- Planification 2026;
- Suivi du projet *Plus d'ici dans nos cafétériats*.

Plan climat

- Inventaire GES avec FQM;
- Nouvel appel à projets ATCL;
- Stratégie de verdissement PU – inventaires des forêts urbaines.

PRMHH

Cours d'eau et environnement

- Projet MÉRIGE - BV de la Rivière-Rouge avec le MAMH:
 - Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion;
 - Classifier les secteurs en fonction des risques et prioriser les mesures d'adaptation.
- Discussions OBV – projets partenaires en lien avec PDE.

Appel à projets aires protégées du MELCCFP

- Analyse des 39 projets – Fiches à compléter;
- Délai très court;
- Concertation régionale.

Sécurité civile et incendies

- Suivi et formation de la responsable;
- Semaine de la prévention des incendies;
- Révision PMU TNO.

Gestion (ententes et conventions)

- Renouvellement entente baux;
- PGMR – Rapport annuel à faire;
- Rapport annuel parcs régionaux.

TPI | Territoire public intramunicipal

- Relevé terrain des contours des nouvelles installations acéricoles à Rivière-Rouge;
- Analyse pour commenter les aires protégées proposées sur les TPI;
- Formation sur la protection des milieux aquatiques et traverses de cours d'eau (COBALI);
- Rencontre avec la DRF pour élaborer conjointement les méthodes d'inventaire forestier avant traitement de contrôle du hêtre en érablière;
- Analyse et suivi des différentes demandes d'utilisation des TPI;
- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu du contingent afin de s'établir ou d'agrandir leur installation sur les TPI.

TNO | Territoire non organisé

- Suivi et fermeture des LETI;
- Contrat déneigement;
- Dossier juridique - autochtone – rencontre avocat;
- Entente pour entretien de chemins – Zec Lesueur;
- Relevé terrain des contours des nouvelles installations acéricoles à Rivière-Rouge;
- Analyse pour commenter les aires protégées proposées sur les TPI;
- Formation sur la protection des milieux aquatiques et traverses de cours d'eau (COBALI);
- Rencontre avec la DRF pour élaborer conjointement les méthodes d'inventaire forestier avant traitement de contrôle du hêtre en

érablière;

- Analyse et suivi des différentes demandes d'utilisation des TPI;
- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu du contingent afin de s'établir ou d'agrandir leur installation sur les TPI.

M. Daniel Bourdon quitte la séance, il est 15 h 06.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17354-12-25

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE
LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS :
RÈGLEMENT # 07-06-2023**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 07-06-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 07-06-2023 de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17355-12-25

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE
LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS :
RÈGLEMENT # 09-06-2025**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 09-06-2025 modifiant son règlement numéro 07-06-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 09-06-2025 de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17356-12-25

**TPI | DEMANDE D'ACHAT, DOSSIER 679 497 - LAC
MCCASKILL, MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION**

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de donner suite à la vente d'une partie du lot 6 175 382 et une partie du lot 6 175 385, cadastre du Québec, représentant au total une superficie approximative de 1 433 mètres carrés, le tout

conditionnement à l’acceptation du MRNF.

Il est de plus résolu que tous les frais afférents à la transaction, notamment les frais d’évaluation, les frais d’arpentage et les frais de notaire, seront à la charge de l’acquéreur.

Il est également résolu d’autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC d’Antoine-Labelle, tout document nécessaire à la transaction.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17357-12-25

RÉSILIATION DES SERVICES DE L'ARTERRE

ATTENDU la résolution MRC-CA-16878-04-24 concernant le renouvellement de l'entente de services quant à L'ARTERRE pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026;

ATTENDU que la MRC a adhéré au service en août 2017 et que l'entente a été renouvelée depuis;

ATTENDU que la MRC connaît bien l’étendue des services possibles;

ATTENDU que le programme ARTERRE est plus efficace lorsqu’il y a un engouement régional et que, présentement, seulement deux MRC dans la région des Laurentides participent, soit la MRC d'Argenteuil et la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le nombre d’inscriptions au programme, dans la MRC, a grandement diminué au cours des dernières années;

ATTENDU qu’il n’y a plus de coordonnateur attitré à la région des Laurentides;

ATTENDU que la MRC considère que le programme de L’ARTERRE pourrait bénéficier de plus de support de la part du MAPAQ et pourrait innover, et que le promoteur ne remplit pas ses obligations présentement;

Il est proposé par Mme Francine Létourneau, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l’unanimité d’aviser par écrit le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) que la MRC résilie l'entente de services, en vertu de l’article 9.1.2, puisque la MRC considère que les services rendus ne sont plus adéquats.

ADOPTÉE

M. Daniel Bourdon revient siéger, il est 15 h 10.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17358-12-25

PDZA | AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE DE SERVICE AVEC L'ORGANISME ÉCOLE-O-CHAMP

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle s'est dotée d'un Plan de développement de la zone agricole révisé en 2023;

ATTENDU qu'un plan d'action annuel a été élaboré, permettant d'identifier les priorités à mettre en œuvre;

ATTENDU que l'objectif 1.1 du plan d'action du PDZA est de mettre en valeur les métiers agricoles et les entreprises bioalimentaires de chez nous;

ATTENDU que l'organisme École-O-Champ offre un service clé en main de visites à la ferme et que ces visites sont adaptées au niveau scolaire des groupes présents et au objectifs pédagogiques exigés par le ministère de l'Éducation;

ATTENDU l'intérêt démontré par différentes écoles du Centre de Service scolaire des Hautes-Laurentides;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif agricole;

Il est proposé par M. Gilbert Therrien, appuyé par Mme Francine Létourneau et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice adjointe du service de l'aménagement du territoire ou la chargée de projet en développement agroalimentaire à signer l'entente de service 2025-2026 avec l'organisme École-O-Champ, visant l'animation de visites à la ferme pour les écoles du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17359-12-25

**AVIS DE RENOUVELLEMENT DE LA SUSPENSION
TEMPORAIRE VISANT LES TERRAINS NÉCESSAIRES AU
PROJET DE DÉLIMITATION DES TERRITOIRES
INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM) DE LA
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire relative aux territoires incompatibles avec l'activité minière permet aux MRC de renouveler, pour une période de six mois, la période de gel temporaire;

ATTENDU que dans le cadre de cette démarche, la MRC a déposé un premier projet de règlement modificateur du Schéma d'aménagement afin d'y intégrer les territoires incompatibles à l'activité minière, lequel projet a été jugé non conforme à l'orientation gouvernementale;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire procède actuellement à une bonification des différents documents pour répondre aux attentes des ministères concernés;

ATTENDU qu'une démarche d'accompagnement a été entamée avec le ministère des Ressources naturelles et Forêts (MRNF) afin de revoir les modalités du projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de demander un nouveau prolongement de la période de gel temporaire au MRNF afin de compléter les démarches de modification du Schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU que la demande doit être soumise au MRNF au moins 15 jours avant la date du renouvellement prévu pour être prise en compte sur la carte des titres miniers du Gouvernement du Québec (GESTIM);

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Ressources naturelles

et Forêts (MRNF) de prolonger de six mois supplémentaires la période de gel en vigueur selon la carte déposée en janvier 2019.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Compilation des voyages de bois pour le programme PAVL et envoi des résultats aux municipalités;
- Préparation et tenue du comité faunique, le 18 novembre 2025;
- Préparation et tenue du comité pour la protection de l’eau, le 1^{er} décembre 2025;
- Préparation et tenue du comité des chemins, le 2 décembre 2025;
- Préparation et tenue des TGIRT Sud et Nord du 10 décembre 2025;
- Participation à la rencontre des coordonnateurs des TGIRT du 11 décembre 2025;
- Consultation des membres des TGIRT sur la mise à jour du potentiel acéricole à prioriser (PAP);
- En continu : Participation aux rencontres statutaires avec le MRNF, aux rencontres d’informations et aux comités ciblés pour l’harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17360-12-25

REGISTRES DES CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS DES TNO - NOVEMBRE 2025

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l’unanimité d’accepter tels que déposés:

- Le registre des chèques des TNO, totalisant 33 130.27 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2025;
- Le registre des prélèvements des TNO, totalisant 5 330.61 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17361-12-25

LETI MAISON-DE-PIERRE | OCTROI DE CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE

ATTENDU la demande de prix effectuée pour l’agrandissement du lieu d’enfouissement en territoire isolé (LETI) dans le secteur Maison-de-Pierre;

ATTENDU la soumission de l’entreprise Aménagement Girouard;

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par Mme Francine Létourneau et résolu à l’unanimité d’accepter la soumission d’Aménagement Girouard pour la

fourniture et l’installation des clôtures requises pour l’agrandissement du LETI dans le secteur Maison-de-Pierre, pour un montant de 24 248.23 \$ taxes incluses.

Il est de plus résolu d’autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

VACANCES 2026 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général informe les membres du comité administratif qu’au 17 décembre 2025, son solde de vacances pour l’année 2025 est de 74 heures, et qu’il ne dispose plus de congés flottants pour cette même année.

Il indique également prévoir prendre des heures de vacances d’ici le 1^{er} mai 2026, soit 35 heures durant la semaine du 2 février 2026. Le solde restant sera déterminé ultérieurement. Tout changement éventuel sera convenu directement avec le préfet, M. Daniel Bourdon.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17362-12-25

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE, CLASSE IIE, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET

ATTENDU la tenue du concours 25-AD-09 pour le poste d'adjointe administrative, classe IIE, poste occasionnel à temps complet;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l’unanimité d'embaucher Mme Claudie Forget afin de combler le poste d'adjointe administrative, classe IIE, poste occasionnel à temps complet, pour le remplacement d'un congé de maternité d'une durée de 6 à 9 mois, soit à compter du 5 janvier 2026, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

M. Gilbert Therrien quitte la séance, il est 15 h 27.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17363-12-25

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE RÉCEPTIONNISTE, CLASSE II, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET

ATTENDU la tenue du concours 25-AD-11 pour le poste d'adjointe administrative réceptionniste, classe II, poste occasionnel à temps complet;

Il est proposé par Mme Francine Létourneau, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l’unanimité d’embaucher Mme Frédérique Ouellette afin de combler un poste d’adjointe administrative réceptionniste, classe II, poste occasionnel à temps complet, pour une durée de 6 à 9 mois, soit à compter du 5 janvier 2026, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d’Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17364-12-25

**EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ, CLASSE
IIIE, POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET (POSTE #1)**

ATTENDU la tenue du concours 25-AD-10 pour le poste de technicienne en comptabilité, classe IIIE, poste permanent à temps complet;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par Mme Francine Létourneau et résolu à l’unanimité d'embaucher Mme Stéphanie Cormier afin de combler un poste de technicienne en comptabilité, classe IIIE, poste permanent à temps complet, à compter du 5 janvier 2026, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17365-12-25

**EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ, CLASSE
IIIE, POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET (POSTE #2)**

ATTENDU la tenue du concours 25-AD-10 pour le poste de technicienne en comptabilité, classe IIIE, poste permanent à temps complet;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par Mme Francine Létourneau et résolu à l’unanimité d'embaucher Mme Marilyne Bolduc afin de combler un poste de technicienne en comptabilité, classe IIIE, poste permanent à temps complet, à compter du 5 janvier 2026, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17366-12-25

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE,
CLASSE IIM*, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU les besoins au sein du service de l'évaluation foncière;

ATTENDU que M. Christian Boivin est un employé des territoires non organisés (TNO) de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par Mme Francine Létourneau, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l’unanimité d'embaucher M. Christian Boivin pour le poste de technicien en évaluation foncière, classe IIM*, et ce, pour la période du 5 janvier au 20 février 2026, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu que les TNO refacturent la rémunération de M. Boivin, au service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17367-12-25

**MODIFICATION AU STATUT D'EMPLOI DU CHARGÉ DE PROJET
INTERNET HAUTE VITESSE (IHV)**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par Mme Francine Létourneau et résolu à l’unanimité de modifier le statut d'emploi de M. Luc Diotte, chargé de projet Internet haute vitesse, afin qu'il effectue un total de

10 heures par semaine, et ce, à compter du 5 janvier 2026.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 31.

Daniel Bourdon, préfet

Frédéric Houle, directeur général et
greffier-trésorier